Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900591-20251204-D2025_064-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2025- 064

Séance du 4 Décembre 2025

Date de convocation : 25.11.2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, TROADEC Christine, LOUEDEC Martine, PUIL Carine, CHOQUER Laëtitia,

Absents excusés et représentés : Alfred KERVEADOU pouvoir donné à Joseph IRRIEN, SALIOU Jean-Paul pouvoir donné à Laëtitia CHOQUER, DISEZ Alexandre pouvoir donné à Christine TROADEC, BOYENVAL Virginie pouvoir donné à Carine PUIL
Absents excusés : MALOU Mohamed, GOURVIL Thomas

Mme Laëtitia CHOQUER a été élue secrétaire de séance.

Détermination du montant annuel du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Vu la délibération D2025-001 du 11/02/2025 relative aux conditions d'attribution du RIFSEEP.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le montant annuel du CIA pour les agents titulaires et stagiaires.

Monsieur le Maire propose la somme globale de 4800€ brut maximum pour l'ensemble des agents.

Monsieur le Maire précise que la commission « personnel » décidera du montant attribué à chaque agent en fonction des critères définis.

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré en séance, le 04/12/2025

Laëtitia CHOQUER
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN,
Maire

MAIRIE de GARLAN
29810 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.